



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseils regionaux

Question écrite n° 18126

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que les conseils regionaux designent en leur sein une commission permanente. Les effectifs de cette commission ne sont pas limites. Il souhaiterait connaitre si certains conseils regionaux ont decide que l'ensemble de leurs membres ferait partie de la commission permanente. Si oui, il souhaiterait qu'il lui indique lesquels.

Texte de la réponse

Aucun conseil regional n'a decide que tous ses membres feraient partie de sa commission permanente.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18126

Rubrique : Regions

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4546

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5057